



Commune de Vérines

AR Prefecture

017-211704663-20260321-ARR_2026_03_AG-AI
Reçu le 23/03/2026

ARRÊTÉ N°2026-03-AG

portant délégation de fonction et de signature au premier adjoint

Le Maire de Vérines,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-19 et L2122-23,

Vu la délibération DCM-2026-03/11 du conseil municipal en date du 21 Mars 2026, fixant à 5 le nombre des adjoints au maire,

Vu la délibération DCM-2026-03/15 du conseil municipal en date du 21 Mars 2026 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire aux termes de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales un certain nombre de ses compétences,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Sonny DOMINÉ en qualité de premier adjoint au maire, en date du 21 Mars 2026,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à Monsieur Sonny DOMINÉ, adjoint au maire à compter du 22 mars 2026,

ARRETE

Article 1^{er} :

À compter du 22 Mars 2026, Monsieur Sonny DOMINÉ est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour remplir les fonctions suivantes :

- Communication :

- Gestion des technologies de l'information et de la communication,
- Politique de la communication de la commune,
- Gestion du bulletin municipal,
- Gestion de la promotion de la commune,
- Mise en place de diverses opérations de communication menées par la Commune.

- Tourisme :

- Promotion de la commune au niveau touristique.

- Environnement et ruralité

- Maîtrise du développement durable dans le respect environnemental,
- Gestion du cadre de vie,

Article 2 :

Monsieur Sonny DOMINÉ reçoit délégation pour la signature des documents suivants : courriers, actes, arrêtés, décisions, conventions, contrats, engagements et liquidations comptables afférents aux fonctions définies à l'article 1^{er}.

Article 3 :

La directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet de Charente-Maritime.

Fait à Vérines, le 21 Mars 2026

Le Maire
Line MEODE

